

## Les conditions d'accès à la profession de Psychomotricien :

Les candidats doivent :

**Pour accéder à ce métier, il est obligatoire d'être titulaire du BAC.**

- être âgé d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission ;
- être titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou d'un titre admis en dispense, ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'Université, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires ;
- être apte physiquement : l'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé ;
- satisfaire aux épreuves d'admission.

Des élèves de classe de terminale peuvent présenter leur candidature, leur admission dans l'école étant subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

## Les épreuves d'admission :

Elles sont organisées par l'institut de formation et comprennent les épreuves suivantes :

- Biologie : programme de 1ère et terminale S et contraction de texte;
- une épreuve complémentaire peut être organisée (entretien ou tests psychotechniques)

A titre expérimental, en vertu de l'arrêté du 12 mai 2011, le jury des épreuves d'admission peut admettre en première année d'études préparatoires au Diplôme d'Etat de Psychomotricien les étudiants sélectionnés à partir des résultats obtenus lors de la validation des unités d'enseignement de la formation délivrée au cours de la première année commune aux études de santé ou au cours des deux premiers semestres de licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ou de licence en sciences de la vie et de la Terre (SVT).



## La formation :

La formation dure 3 ans à temps complet. La formation est à la fois théorique (anatomie, physiologie, psychologie, pédagogie, psychomotricité, psychiatrie de l'enfant, législation, déontologie ...), théorico-clinique (études de cas) et pratique (séance de pratique en groupe et des stages en IME, école, crèche, hôpital).

A l'issue de la formation, les élèves passent l'examen du diplôme d'Etat de psychomotricien délivré par la DRJSCS qui comprend une épreuve de mise en situation professionnelle et la soutenance d'un mémoire. La moyenne du contrôle continu de troisième année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplôme.

## Les conditions de travail :

Comme salarié, le psychomotricien peut exercer dans des centres spécialisés, des établissements hospitaliers, des services médico-pédagogiques ou des hôpitaux psychiatriques.

En libéral, il a sa propre clientèle et travaille généralement en collaboration avec les psychiatres, pédiatres, psychologues et enseignements.

Après une expérience professionnelle de 4 ans, le psychomotricien hospitalier peut préparer en 1 an le diplôme de cadre de santé conduisant à l'enseignement ou à l'encadrement.



**Une formation de 3 ans à temps plein, alternant la théorie et les stages pratiques**